VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de commerce établi au coin des rues Gasquet et Marais.

Maisons en briques à deux étages et cottage en bois à deux corps de logis, rue Gasquet.

Et résidence de choix No 127 rue Terpsichore, entre celles Coosiance et Annonciation.

Succession de Nicholas A. Dolorme, No 39,008—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juin 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 avril 1880, rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés de valeur ci-après décrites, savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Commune, Marais ou Howard et Villeré, désigné par le No 3, et mesurant 23 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Gasquet sur une profondeur de 90 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en briques à deux étages, avec cuisine en bois à deux étages désignée par le No 50 rue Gasquet.

2° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Commune, Marais ou Howard et Villeré désigné par le No 1 et formant le coin des rues Gasquet et Marais ou Howard, mesurant 20 pieds 7 pouces de face à la rue Gasquet sur une profondeur et face à la rue Marais ou Howard de 90 pieds 1 pouce entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, au coin, connue depuis longtemps comme un emplacement de commerce établi, et une cuisine en bois à deux étages et désignée par le No 46 rue Gasquet.

3° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Marais ou Howard, Commune et Villeré, désigné par le No 2, mesurant 21 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Gasquet sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage couvert en bois à un étage et deux corps de logis avec cuisine et écuries à deux étages dans le fond, connu comme le No 52 de la rue Gasquet.

4° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Terpsichore, Annonciation, Melpomène et Constance, mesurant 27 pieds de face à la rue Terpsichore sur à peu près 127 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, neuve et bâtie dans le genre moderne, avec bâtisses dans le fond retirée de la rue, entourée d'un joli grillage en fer, ayant galerie devant et derrière, corridor, etc., et connue comme le No 127 de la rue Terpsichore.

Conditions de la vente—Pour la propriété décrite en premier lieu—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur le reste à un et deux ans de crédit; pour la propriété décrite en second lieu étant sujette à une hypothèque la somme de $800 comptant, le reste à un et deux ans de crédit; pour les propriétés décrites en 3me et 4me lieu étant sujettes à une hypothèque, $2,500 comptant sur chacune, et le reste à un et deux ans de crédit. Tous les dits paiements différés devront porter intérêt au taux de 8 pour cent du jour de la vente et portant hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement avec l'assurance et toutes les clauses usuelles de garantie et les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Théodore Guyol, notaire.

4 mai—4,8,15,22,29—5 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété foncière améliorée et vacante, emplacement pour bâtir sur l'avenue Washington.

Résidence rue Chestnut.

Ilets de terre dans le Sixième District et intérêts dans des propriétés en ville et à la campagne.

Succession de Charles Gallagher.

No 41,334—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 5 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, daté du 29 avril 1880, il sera vendu à l'encan pour le compte de la succession de Charles Gallagher les propriétés ci-dessous décrites, savoir:

1° Huit îlets de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent à Hurtsville, dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 69, 70, 71, 72, 75, 76, 77 et 78 sur le plan original de Hurtsville dressé par B. Buisson, voyer, le 17 mai 1837 et déposé dans le bureau de Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville. Les dits îlets sont décrits comme suit:

Ilet No 69 borné par les rues St Patrick, St Davis, Arabella et Nashville.

Ilet No 70 borné par les rues St Patrick, St David, Arabella et Joseph.

Ilet No 71 borné par les rues St David, Green, Arabella et Joseph.

Ilet No 72 borné par les rues St David, Green, Arabella et Nashville.

Ilet No 75 borné par les rues Green, St George, Arabella et Nashville.

Ilet No 76 borné par les rues Green, St George, Arabella et Joseph.

Ilet No 77 borné par les rues St George, Long, Arabella et Joseph.

Ilet No 78 borné par les rues St George, Long, Arabella et Nashville.

2° Les sept vingt quatrièmes (7|24) parties indivises d'une certaine portion de terre ensemble avec une proportion égale des édifices et améliorations qui s'y trouvent, droits, servitudes privilèges y appartenant connus comme l'Exposition Building, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Julia, Carondelet et Girod, ayant mesure française 80 pieds 10 pouces de face à la rue St Charles, 80 pieds 6 pouces de face à la rue Carondelet, sur 320 pieds de profondeur et traversant tout l'îlet.

3° Cinq certaines lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Washington, Chestnut, Fourth et Coliseum, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 et ayant chacun 25 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Washington sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 1 formant le coin des rues Washington et Chestnut. Ces terrains sont tenant maintenant un jardin de fleurs et une pépinière.

4° Un certain morceau de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Chestnut, Fourth et Coliseum, désigné par la lettre A sur un plan par J. A. D'Hemécourt, arpenteur, annexé à un acte du 14 juin 1870, devant S. Magner, ancien notaire de cette ville, le dit morceau de terre devant être pris à une distance de 100 pieds du coin des rues Washington et Chestnut, et ayant 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la dite rue Chestnut, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 128 pieds 2 pouces 1 ligne entre lignes parallèles, formant intégralement les lots Nos 6 et 7 avec 3 pieds 1 pouce du fond des lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, sur un plan déposé comme plan No 54 en l'étude de F. G. Gottschalk, notaire. Les améliorations comprennent une élégante maison en bois, de style moderne, à deux étages avec dépendances.

5° Un intérêt indivis dans une portion de terre située dans la paroisse Concordia, formant la moitié ouest de la section 9, Township 5 Nord, Range 7 Est, excepté la partie qui a été échangée pour une quantité égale dans le coin Nord-Ouest de la section 17, dans le même Township et le même Range, formant environ 25 acres, lesquelles 25 acres ainsi acquis par échange ont été également être vendus formant un total moyen de 325 acres plus ou moins avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: Comptant, sur les lieux.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Edgard Grima, notaire, No 14 rue Carondelet.

4 mai—4, 8, 15, 22, 29—juin 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ AMÉLIORÉE DANS LA RUE STE-MARIE.

PRÈS DU MARCHÉ MAGAZINE.

COTTAGE DANS LA RUE CHIPPEWA

AVEC LES BATIMENTS ATTENANTS.

SUCCESSION DE RICHARD BEHAN.

No 37,877, Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 20 avril 1880, il sera vendu à l'encan, dans l'affaire de la succession de Richard Behan, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° UN LOT DE TERRE dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Mary, Felicity, Magazine et Laurel, désigné comme le lot No 12, et a: ant 53 pieds 3 pouces et 3 lignes de face sur la rue Ste-Mary, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, de grandes écuries, etc., connues comme les Nos 153 et 155 rue Ste-Mary.

2. UN LOT DE TERRE dans le même district et le même îlet, borné par les rues Chippewa, Annonciation, St Andrew et Joséphine, désigné comme le lot No 10, ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 159 pieds. Les améliorations consistent en un étage en bois de deux corps de logis, connu comme le No 241 rue Chippewa, et formant une très agréable maison de résidence.

3° UN LOT DE TERRE dans le même district et le même îlet, désigné comme lot No 4, ayant 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 159 pieds 8 pouces 4 lignes. Les améliorations comprennent deux maisons à un étage, à double corps de logis, ayant dans chaque corps de logis deux chambres, cuisine, etc., et connues comme les Nos 237 et 239 rue Chippewa, elles doivent être vendues séparément.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, le gage du vendeur, et toutes les autres clauses habituelles, honoraires d'avocat, transfert de police d'assurance, etc., paiement par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication de toutes les taxes sur la dite propriété dues et exigibles en 1880.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant W. J. Castell, notaire.

7 avril—27, 1, 8, 15, 22, 29 mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage dans le Troisième district.

No 390 rue Bourgogne ou Craps, entre celles Bagatelle ou Bourbon et Union.

Succession de Wm H. Sheppard.

No 41,594—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI le 5 juin 1880 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 30 avril 1880, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession la propriété de valeur ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne ou Craps, Bourbon ou Bagatelle, Dauphine ou Grands Hommes et Union, mesurant au pied français, 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. La maison à un étage avec mansarde et est couverte en ardoise, deux salons, deux chambres, cabinet, galerie fermée, un cellier, offices, leur briquetée, water-work, cuve et une citerne en bois à deux étages, retirée.

Conditions de la vente—Celle-ci étant la seconde et dernière criée, la propriété ci-dessus décrite sera adjugée au dernier et plus fort enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à deux mois de crédit. L'acquéreur fournissant un bon avec une garantie solvable à ... de l'enchère, portant 8 0|0 d'intérêt par an du jour de la vente et garantie par hypothèque et privilège de vendeur, avec toutes les clauses usuelles de sûreté et les acquéreurs paieront les taxes dues et exigibles en 1880. L'acquéreur paiera au comptant au moment de la vente du prix d'adjudication suffisant pour acquitter les taxes arriérées et en sus du prix d'adjudication et paiera les frais de vente. Les taxes de la dite propriété.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Marcel T. Ducros, notaire, 16 rue Royale.

5 mai—1, 8, 15, 22, 29 juin 5

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Etat de la Louisiane vs Bernard Marche.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1922. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, POUR TAXES D'ETAT DE 1876 ET 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le deuxième district de cette ville, JEUDI, 10 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet numéro cent soixante-deux, borné par les rues Robin, Magazine, Camp et Terpsichore, et désigné par le numéro treize, mesurant trente-cinq pieds de face à la rue Robin sur une profondeur de cent vingt-huit pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

8 mai—8, 15, 22, 29—juin 5, 10.

Etat de la Louisiane vs Thos. S. Dugan.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 2421—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, POUR TAXES D'ETAT DE 1876, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 10 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro cent, borné par les rues Canal, Rampart Commune et Basin, et désigné par le lot numéro cinq, mesurant trente deux pieds de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent vingt huit pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Condition—comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

8 mai—8, 15, 22, 29, juin 5 et 10.

Etat de la Louisiane vs. Horace L. Dufour.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans No 2310—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, POUR TAXES D'ETAT DE 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 10 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite; à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent trente-quatre, borné par les rues Carondelet, Julia, Girod et Baronne, et désigné par le lot numéro dix-neuf, mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 mai—8, 15, 22, 29 juin 5, 10

Etat de la Louisiane vs. Jos. Cohn.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2,197.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus POUR TAXES D'ETAT DE 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 10 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro vingt-et-un, borné par les rues Front, Gravier, Fulton et Commune, et désigné par le lot numéro neuf, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Front, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

8 mai—8, 15, 22, 29—juin 5, 10

Otto Touché vs. Ses Créanciers.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,702.—En vertu d'un ordre de vente en date du 7 mai 1880, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 19 mai 1880, aux heures ci-après désignées, les propriétés ci-dessous décrites à savoir:

1° A 10 heures du matin, à l'entrepôt du Shérif, Nos. 23 et 25 rue Orléans, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville.

Le contenu d'un café et d'un restaurant.

2° A 11 heures du matin, au No 21 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville:

Le contenu du rez de chaussée du dit local, consistant en comptoirs, étagères, installations de gaz, etc.

Aussi, le droit d'occuper le rez-de-chaussée du dit local No 21 rue St Charles, du jour de la vente jusqu'au trente sep embre 1880.

3° A 4 heures de l'après midi, sur les lieux connus comme le café et restaurant "Over the Rhine" situé sur le Bayou St-Jean, vis-à-vis le Fort Espagnol.

Le contenu du dit café et restaurant ainsi que le privilège d'un bail fait par Otto Touché avec le Carondelet Canal and Navigation Co., d'un certain morceau de terre faisant face au Bayou St-Jean ainsi que des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Le dit bail expirant le 1er avril 1881 avec le privilège de le renouveler pour un an de la date dans le loyer étant de vingt-cinq piastres par mois, payable le dernier jour de chaque mois. L'acquéreur devra payer le loyer du mois d'avril et assumer toutes les obligations de l'insolvable renfermées dans le dit bail et prendre tous les droits de l'insolvable sur les bâtisses et améliorations sur le dit terrain. L'inventaire et la copie du bail sont déposés dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 mai—8, 13, 19 mai.

James Beattie vs W. M. H. Whitterell.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,6?2. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MERCREDI 26 mai 1880, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° QUATRE LOTS DE TERRE avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, allées, privilèges, servitudes qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville et désignés comme lots Nos un, deux, trois et quatre, sur un plan dressé par C. Hedin, voyer, le 29 novembre 1850 et déposé dans la salle d'étude de H. B. Cenas, anciennement notaire de cette ville. Le lot No Un mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois quarts de face à la rue Waters, soixante-dix-huit pieds un pouce de face à la rue Pleasant, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée et vingt-sept pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No Deux. Le lot No Deux mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois-quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante-quatre pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne de division du lot No. Un, et de soixante-seize pieds un pouce et six lignes sur la ligne de division du lot No. Trois. Le lot No. Trois mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois-quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante-seize pieds un pouce et six lignes sur la ligne de division du lot No deux et de soixante-quinze pieds quatre pouces, sur la ligne qui le divise du lot No quatre, et le dit lot No quatre mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds et une ligne de face à la rue Levée, une profondeur de soixante quinze pieds quatre pouces sur la ligne qui le divise du lot N trois et de soixante-seize pieds un pouce et deux lignes, sur la ligne de l'autre côté, ensemble avec tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans cette affaire, et toutefois il en a, à la batture ou toutes les autres terres se trouvant entre les dits lots et le fleuve.

2° Un autre lot de terre situé dans le même District désigné par le lot No six sur un plan par B. Buisson voyer, en date du 25 avril 1836 et déposé dans la salle de l'étude de F. Grima, notaire de cette ville, ledit lot mesurant vingt sept pieds dix pouces de face à la rue Levée, entre celles Pleasant et Toledano, et s'étendant en profondeur au fleuve Mississippi, ensemble avec toutes les allées et servitudes y appartenant, aussi tous les accessoirs et battures formées ou pouvant être formées en face du dit lot, étant la même propriété acquise par le défendeur par un achat de Frederick Fawcett, par un acte passé pardevant Theodore Guyol, notaire dans cette ville, le 27 février 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 avril—1, 8, 15, 22, et 26 mai.

John V. Moore vs Algernon S. Mock et als.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT JUDICIAIRE pour les Sixième et Septième Districts municipaux de la paroisse d'Orléans, No 2114—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District Judiciaire pour les Sixième et Septième Districts municipaux de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI le 8 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

UN CERTAIN ILET DE TERRE, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans (faubourg Hurstville) ancienne paroisse Jefferson, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, allées, privilèges, avantages qui y appartiennent, désigné par le numéro vingt-deux, d'après un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 17 mars 1837, et déposé en l'étude de E. Barnett, à l'époque notaire dans la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Eleonor, Laurel et Live Oak, et par la ligne de division de Bloomingdale, et a une façade de trois cents pieds (300) sur la rue Eleonor, deux cent-cinquante-six pieds (256) sur la rue Live Oak, et deux cent-quatre-vingts pieds et quatre lignes sur la rue Laurel.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8mai 15 22 29—5 8 juin

Jos. M. Oglesby et Albert Baldwin, receveurs, vs John Holliday.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,476—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 5 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Freret, Philip et Howard, étant formé de la portion qui fait face au 1 t de J. N. B. de Pouilly, architecte, en date du 12 novembre 1866, auquel pour référence à un acte de vente de W. W. Divine à John Driscoll, passé devant le bureau de Félix Grima, en notaire de cette ville, en date du 27 novembre 1866. Le lot sus décrit mesure au coin des rues Jackson et Freret et trente quatre pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds entre lignes parallèles et façade à la rue Freret. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque manière que ce soit. Étant la même propriété acquise par le défendeur de Frederick Reinhardt conformément à un acte passé par devant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 17 novembre 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

1 mai—4 11 18 25 juin 1 5

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Etat de la Louisiane vs. Michael Dowling.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 2,418.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, POUR TAXES D'ETAT DE 1876 ET 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Marchands, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 10 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent dix borné par les rues St Charles, Carondelet, Melpomène et Terpsichore, et désigné par le lot numéro vingt-six mesurant vingt-huit pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur de cent vingt-huit pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

8 mai—8, 15, 22, 29—5et10 juin

Mme Florinda W. Taylor vs. J. Q. A. Fellows.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,514—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 25 mai 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un morceau de terre dans l'îlet borné par les rues Cirque (maintenant Rampart), Poydras, Perdido et Philippa (maintenant Dryades), dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans étant le lot No onze, dans ledit îlet, ayant trente pieds de face à la rue Perdido, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds et étant le même lot recouvré par Myra Clark Gaines de Isabella Jenkins en vertu d'un décret de la Cour Suprême des Etats Unis.

2° Trois lots de terre situés dans le Second District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Bourgogne, Rempart et St-Pierre, étant les lots No un, deux et douze du dit îlet, 1 le lots No un et deux ayant une façade de soixante pieds à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent vingt pieds. Le lot No douze le coin des rues Bourgogne et Toulouse. Le lot No 12 touche au lot un et a une façade à la rue Toulouse de soixante pieds sur une profondeur de cent vingt pieds, le tout en mesure française; les deux premiers lots étant les propriétés recouvrées par Myra Clark Gaines de G. Le Carpentier, et le lot numéro douze recouvré par Myra Clark Gaines de A. Saret en vertu d'un décret de la Cour Suprême des Etats Unis.

3° L'îlet Numéro Trois Cent Quatre Vingt Dix, borné par les rues Gayoso, Dupré, Orléans et Ste-Anne, Second District.

4° L'îlet Numéro Quatre Cent Quatre, borné par les rues Rendon, Orléans, St-Pierre et l'avenue Hagan, Second District.

5° L'îlet Numéro Quatre cent Soixante, borné par la rue Orléans, avenue Hagan, St-Pierre et Port au Bayou St-Jean, Second District, ceci étant l'îlet où se trouve la machine à dessécher, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les propriétés ci-dessus décrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Celle-ci étant la seconde et dernière criée, les dites propriétés seront définitivement adjugées au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elles rapporteront, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant une caution avec une bonne garantie solvable portant huit pour cent d'intérêt l'an du jour de la vente, et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur déduira de son enchère et paiera au comptant le montant des honoraires, les frais du shérif et du greffier de la cour, à peu près deux cents piastres [200] et en outre les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur la dite propriété, dont le montant n'est pas encore connu.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 mai—8, 15, 22, 25.

Ferdinand Heycke vs Charles Duchamp.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11 001—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'Hon. Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 8 juin 1880, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Cinq certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane Galvez et Miro, désignés par les Nos 14, 15, 16, 17 et 18, et mesurant chacun 28 pieds 10 pouces de face rue du Canal sur 114 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ces terrains ont été acquis par le défendeur, par achat, de Mme Caroline Heycke et autres, par acte devant N. B. Trist, notaire, le 19 juin 1876.

Saisi dans l'affaire en question.

Conditions—1° Au comptant, jusqu'à concurrence d'une somme suffisante à payer la réclamation des plaignants, c'est-à-dire ($420), quatre cent vingt dollars, portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir du 18 mai 1876 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent sur le montant du principal et de l'intérêt de la dite réclamation comme honoraires d'avocat, tous frais du procès et taxes dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur devra assumer (le pro rata du montant de son enchère) le paiement des billets suivants, tous datés du 18 juin 1876, payables cinq ans après la date et portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de leur date jusqu'à leur paiement, et garantis par une hypothèque sur la dite propriété, savoir:

Un de quatre cent vingt dollars ($420).

Un de trois cent trente-six dollars ($336).

Un de deux cent soixante-dix sept dollars et vingt sous ($277 20).

Un de deux cent un dollars et soixante sous ($201 60).

Un de cent soixante-huit dollars ($168).

Un de cent neuf dollars et vingt sous ($109 20).

Un de quatre-vingt-quatre dollars ($84).

3° Et le reste du prix d'adjudication (s'il en est) comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

8 mai—8, 15, 22, 29.—5, 8 juin.

Compagnie d'assurance de la Nile-Orléans vs Paul Lacroix.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,452.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 24 mai 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

UN CERTAIN MORCEAU OU PORTION DE TERRE, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-André, Felicity, Hercules (maintenant Rampart) et Dryades, mesurant d'après un plan fait par J. A. D'Hemécourt, député voyer, en date du 4 juillet 1867, soixante pieds neuf pieds huit pouces de face sur la Felicity Road sur une profondeur de quatre-vingt quatre pieds six pouces et six lignes entre lignes parallèles du dit îlet commençant à une distance de vingt-quatre pieds quatre pouces du coin du dit Felicity Road et de la rue Hercules, le dit morceau ou portion de terre est composé à partir des portions de terre, désigné sur le dit plan par les lettres B, C et D, le côté du dernier s'étendant à la rue Dryades traversant le centre d'une allée de deux pieds huit pouces de largeur, dont le propriétaire de la propriété ici décrite a l'usage en commun avec le propriétaire de la propriété de l'autre côté de la dite allée désigné par la lettre E sur le dit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

22 avril—22 29—6,13,20,24 mai.

G. Pascal et al, commissaires liquidateurs, etc. vs. La veuve et les héritiers de Daniel Oeschner.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,953—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI 11 mai 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Cinq actions du fonds capital de l'Association du Crédit Foncier de la Nouvelle Orléans, représentées par le certificat No 722.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—5 11 mai

Etat de la Louisiane vs B. Bloomer et C. E. Girardey & Co.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT JUDICIAIRE pour le Sixième et le Septième District municipaux de la paroisse d'Orléans, No 924—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de District Judiciaire pour les Sixième et Septième District municipaux de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1871, 1872, 1873, 1874 et 1875, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 18 mai 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE connu comme la propriété Foucher, dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans anciennement une partie de la Paroisse Jefferson, le dit morceau étant situé au nord de la rue St Charles et s'étendant aux extrémités a. rd du terrain, et est borné et décrit comme suit: Faisant face au côté nord de l'Avenue St Charles et s'étendant de la limite de Burthevil e à la limite de Greenville, s'étendant de là dans une direction nord vers la limite Est de Greenville, Fribourg et Marley, à à peu près sept mille sept cent trente six pieds à un point ou à un certain point au sommet et au nord à un angle sur la limite de Marley, puis dans une direction sud-est sur une ligne du fond à la limite Est de Marley, puis encore dans une direction nord sur la limite de Marley à peu près quatre mille et 70 pieds à la dernière profondeur du terrain et sur limite convergente du terrain qui touche au-dessus; puis s'étendant dans la direction du sud sur une ligne du dit terrain adjacent et la ligne de la limite côté ouest de Burthevill au côté nord de l'avenue St-Charles, environ onze mille six cent vingt sept pieds. Le tout en accord avec les lignes et distances primitives comprenant toute le terrain de l'Avenue St-Charles aux limites primitives de derrière.

A vendre en entier, saisi dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant à la vente.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

16avril—16,23,30 mai7,14,18

G. Pascal et als, liquidateurs, etc., vs Louis Smith.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 10,511.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI 5 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet numéro trois cent quatre-vingt quinze, qui est borné par les rues Bons Enfants, Mandeville, Moreau et Prolongement Lafayette, mesurant chaque trente pieds de face à la rue Moreau, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec droits, allées et avantages qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

4 mai—11, 18, 25 juin 1, 5.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Gustave Kriske vs Madame Veuve Catherine Weitzel et als.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 45,045.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Le lot numéro cinq, dans l'îlet numéro sept cent quarante-quatre, borné par les rues Esplanade, Claiborne, Derbigny et Prosper, et l'Avenue Washington, ayant une profondeur de cent trente-cinq pieds entre lignes parallèles, acquis le 31 décembre 1849, conformément à un acte pardevant Beaveau, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

27 avril—4,11,18,25,29 mai.

G. Pascal et als, liquidateurs, etc. vs Ralph Burrow et Burrow.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,510—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 5 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, allées, privilèges, servitudes, qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville et désigné par le numéro 7, qui est borné par les rues Abadie, Aubry, Tonti et Rocheblave, selon un plan annexé à un acte de vente de Chs. Ant. Bringier à Edward Williams, fait pardevant Théo. Guyol, notaire de cette ville, en date du 8 avril 1871. Le dit lot mesure vingt-neuf pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Abadie sur une profondeur de cent vingt-huit pieds. Etant la même propriété acquise par le dit défendeur suivant achat de l'Association du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, par un acte de vente passé pardevant G. LeGardeur, Jr., notaire en cette ville, le 1er février 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4mai—4,11,18,25—1,5 juin.

E. E. Chevalley vs. Jno. T. Michel.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT JUDICIAIRE pour le Sixième et septième districts municipaux de la paroisse d'Orléans, No 2109.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable deuxième Cour de District Judiciaire pour les sixième et septième districts municipaux de la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le second district de cette ville, SAMEDI, 15 mai 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

UN CERTAIN MORCEAU OU PORTION DE TERRE, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet L. de Ouest Bouligny, dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Water, Jena, Cadix et le fleuve Mississippi. Le dite portion de terre mesure cent-vingt pieds de face à la rue Water, deux-cent-vingt pieds plus ou moins sur la ligne qui le sépare de la balance du dit îlet, deux-cent-vingt pieds, plus ou moins de face à la rue Cadix, et cent-vingt pieds de face au dit fleuve. Ensemble avec tous les droits de nouvelle formation et d'accroissement de façade.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

14 avril—14, 21, 28 mai 5, 12, 15.

SEPTIÈME JUSTICE DE PAIX—Bureau du Constable, No 908 rue Magazine Nouvelle Orléans 6 mai 1880—Alfred E. Billings vs. Robt. F. Montgomery—Septième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, No 13/2. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. W. Fails, Septième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je vendrai à l'encan dans mon bureau rue Magazine, près le Louisiana Avenue, LUNDI 17 mai 1880, à midi.

Les propriétés ci-après décrites à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Robt. F. Montgomery dans un certain procès intitulé Robt F Montgomery vs. G. H. Hester. No 45,777 sur le dossier de la Quatrième Cour de District pour la paroisse ci-dessus nommée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

JNO. PERENDORF, Constable.

7 mai—12, 16

SEPTIÈME JUSTICE DE PAIX—Bureau du Constable, No 908 rue Magazine—Adolph Peltz vs John Lamiru, A. E. Billings, subrogé, Louis Laiser, garnishee—Septième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, No 575.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. W. Fails, Septième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à mon bureau rue Magazine, près du Louisiana Avenue, LUNDI, 17 mai 1880, à 11 heures A. M., les propriétés ci-après décrites, savoir:

Un spring wagon à quatre roues No 2624.

Un jeu de harnais.

Une mule baie.

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

JOHN PERENDORF, Constable.

7mai—7,12,16

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans—Otto Touché vs Ses créanciers—No 702.

Il est ordonné que la cession faite par l'insolvable Otto Touché soit et demeure acceptée au profit de ses créanciers, qu'une réunion des créanciers du dit insolvable soit convoquée pour le 28 mai 1880 au bureau d'Octave Morel, notaire de cette ville, ainsi que le veut la loi, que M. B. Dufossier soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents, et que toutes les procédures instituées tant contre le dit Otto Touché que contre ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 4 mai 1880.

(Signé) W. H. ROGERS, Juge.

Pour copie conforme:

PAUL T. ABADIE, Député greffier.

6 mai—6, 11 15.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 10,585.—Je certifie par les présentes que le 16 avril 1880, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes suivants, savoir:

Mary Louisa Kennedy, femme de Chas. Genella, vs. Charles Genella. — Sur motion de Bayne & Renshaw, avocats de la demanderesse et sur la production de la preuve étant faite à la Cour de témoignages suffisants à l'appui de la pétition de ladite demanderesse, la loi et les preuves étant en sa faveur:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré le 30 mars 1880 soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mary Louisa Kennedy et contre le défendeur Charles Genella, son mari, décrétant une séparation de biens entre lesdits conjoints et une dissolution de la communauté existant entre eux jusqu'à ce moment.

Il est de plus adjugé et décrété que ladite demanderesse sera la pleine administration de tous les biens qu'elle possède maintenant ou qu'elle pourra posséder plus tard, et que le défendeur paie tous les dépens.

Jugement rendu le 16 avril 1880.

Jugement signé le 21 avril 1880.

(Signé) W. H. ROGERS, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nle Orléans, ce 23e jour d'avril de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt.

PAUL T. ABADIE, Député-greffier.

4 mai—4,11,18

ANNONCE JUDICIAIRE

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 10,493—Mme Wilhelmina Huber, femme de Robert Muller vs. Robert Muller, son mari—Je certifie par les présentes que le dixième jour d'avril 1880, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire ci-dessous mentionnée, dans les termes et chiffres suivants, savoir:

No 10,943—Mme Wilhelmina Huber, femme de Robert Muller, vs. Robert Muller, son mari.

Sur motion de Paul E. Théard, avocat de la demanderesse, et sur la production des preuves voulues à l'appui de la pétition de la dite demanderesse, la loi et les témoignages étant en sa faveur, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut, pris dans cette affaire le septième jour d'avril 1880 soit maintenant confirmé et rendu final et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la dite demanderesse, Mme Wilhelmina Huber, femme de Robert Muller, et contre le défendeur Robert Muller, son dit mari, ordonnant une séparation de biens entre elle et son dit mari, et mettant fin à la communauté de gains et d'acquets existant jusqu'ici entre eux. Il est de plus ordonné que le défendeur paie les dépens. Jugement rendu le 10 avril 1880. Jugement signé le 15 avril 1880.

E. H. KENTOR, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ci-joint ma signature et le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 16e jour d'avril de l'année de Notre Seigneur Mil-huit-cent-quatre vingt.

H. MIESTER, Député Greffier.

18 avril—18—mai 2 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans —No. 10,388.—Je certifie par les présentes que le troisième jour de mars 1880, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes suivants, savoir:

Mme Sophia Fiad vs. Sylvester Fiad, son mari. — Sur motion de Ernest J. Wenck, avocat de la demanderesse, et sur la production des preuves voulues à l'appui de la pétition de la demanderesse, le droit et les témoignages étant en faveur de la demanderesse.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré le 19 janvier 1880 soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de Mme Sophia Fiad et contre le défendeur Sylvester Fiad, son mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté de gains et d'acquêts, qui a existé entre la demanderesse Mme Sophia Fiad et Sylvester Fiad, son mari.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Mme Sophia Fiad et contre le défendeur Sylvester Fiad, son mari, pour la somme de onze cent cinquante piastres ($1,150), avec intérêt légal à partir du 24 décembre 1879 et privilège sur tous les propriétés du défendeur, ainsi qu'il est accordé par la loi à la femme mariée; que la demanderesse soit autorisée à diriger ses affaires séparément et en dehors de celles de son mari, avec tous les dépens.

Jugement rendu le 3 mars 1880.

Jugement signé le 9 mars 1880.

(Signé) W. H ROGERS, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 29e jour de avril de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt.

PAUL T. ABADIE, Député Greffier.

30 avril—15 et 29 mai.

Ligne de la gare du chemin de fer de Jackson.

Station de départ: Rue Magnolia, près de la gare du Chicago, St. Louis and New Orleans Railroad, autrefois chemin de fer de Jackson. Parcours: Rue Erato jusqu'à Carondelet, Carondelet et Bourbon jusqu'à l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Decatur, Decatur jusqu'aux Champs-Elysées, 3me district, en face de la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. De là, on peut prendre le train pour aller à Milneburg, sur les rives du lac.

Le retour s'opère par les Champs-Elysées, la rue Royale, la rue St-Charles, Triton Walk, la rue Dryades et la rue Clio. On passe, rue Royale, devant le State House (ancien Hôtel St-Louis).

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX FERMES DESIRABLES SUR LE CHEMIN DE LA METAIRIE, près des fermes à bestiaux de MM. Bonnabel et Bourgeois.

Dans l'affaire de Jos Lorreouse vs la Banque d'Hypothèques de la Nlle-Orléans.

No 2767—Cour de Circuit des Etats-Unis, district de la Louisiane.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau 31 rue du Camp—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan en vertu d'un décret de l'Hon. ... de la Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le district de la Louisiane, en date du 14 mai 1879, rendu dans la sus-dite affaire, les terres ci-après décrites, savoir:

1° Une certaine ferme sur le chemin de la Métairie, comprenant la moitié inférieure de six carrés désignés par les Nos 107, 108, 111, 112, 115 et 116 et le tout d'un autre carré désigné par le No 120. Le tout situé dans le village de Bath, paroisse Jefferson, Louisiane. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et servitudes qui y appartiennent d'après le plan dressé par L. Bringier, le 13 décembre 1836 et déposé au bureau de Jos. Marks, ci-devant notaire en cette ville, et étant la même propriété acquise par David Urquhart, à une vente d'encan du shérif de la paroisse de Jefferson, le 11 décembre 1876 en vertu d'un ordre de saisie et de vente à lui adressé par l'honorable Deuxième Cour Judiciaire de la Louisiane, dans et pour la paroisse de Jefferson, dans le procès de David Urquhart vs Sarah Hall et son époux Raymond de la Cruz, No 3996 du dossier de cette cour.

2° Une autre ferme contiguë à la première ci-dessus décrite, située dans la ville de Bath, No 1, paroisse Jefferson, rive gauche du Mississippi, en cet Etat, sur le chemin de la Métairie et composée du tout des carrés Nos 117 et 118 et de la moitié des carrés Nos 107, 108, 111, 112, 115 et 116 sur le plan primitif de la dite ville de Bath, d'après le devis de Jules G. Dreux, ingénieur, en date du 15 mai 1873.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, selon le gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit de un et deux ans en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, le tout sujet à la ratification, frais d'annonces pour la vente de la propriété. Un dépôt de 10 0|0 comptant sera requis de l'adjudicataire au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant A. Hero, notaire aux frais des acquéreurs.

8 mai—8,9,15,16,22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin en briques rue Girod, entre Tchoupitoulas et Commerce.

Succession de Peter Green.

No 38,961.

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux 31 rue du Camp—SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 avril 1878, et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Girod, Lafayette, Commerce et Tchoupitoulas, mesurant 19 pieds de face à la rue Girod sur 80 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, le tout commençant au milieu de l'îlet, de trois côtés en coin Girod et Commerce, désigné par le No 59 de la rue Girod, l'édifice de face est une maison en briques à trois étages, 19 pieds sur 50 et la bâtisse en briques à deux étages dans le fond, 19 sur 15 pieds, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large, en commun avec le lot et la bâtisse qui y touche.

2° Un certain morceau de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant plus ou moins 20 pieds de face à la rue Girod, sur 85 pieds de profondeur, borné sur le côté vers la rue Tchoupitoulas par la propriété de Em Rocha et sur le côté vers la rue Commerce par la propriété du dit P. Green. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par le No 61 de la rue Girod.

Termes et conditions—1|4 comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 0|0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets et l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais des acquéreurs.

8 mai—15, 22, 29—juin 5, 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire des Successions de feus Barbara Gottendorf, épouse de Jacob Elmer, Sr., et de feue Anna Elmer, épouse de Edward Forrer.

No 41,010 Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

Propriété de choix dans le Premier District—Magasin et maison de résidence, angle nord-ouest des rues Carondelet et Polymnia—Magasins et maison de résidence, angle des rues Liberty et Poydras, côté sud—Terrains convenables pour bâtir au Florida Landing.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureau 31 rue du Camp—SAMEDI, le 15 mai 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, il sera vendu à l'encan public, pour effectuer un partage, conformément à un décret de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 avril 1880, et rendu dans le procès en question, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1. Le magasin et la maison de résidence en briques à trois étages, formant l'angle nord-ouest des rues Carondelet et Polymnia, dans le premier district de cette ville et dans le carré d'îlet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Polymnia et Euterpe. Le terrain mesure 25 pieds 11 pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 122 pieds entre lignes parallèles rue Polymnia, de 128 pieds 10 pouces 2 lignes. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et y appartenant. Les améliorations comprennent, le magasin et la maison de résidence en briques à trois étages désignés par le No 431 rue Carondelet, magasin et corridor au premier étage, salons, chambres à coucher, corridor au second étage, deux chambres et corridor au troisième étage, avec une cuisine à deux étages, salle à manger, cuisine et deux chambres au premier étage, avec un excellent hangar, citerne, gaz, cour pavée, etc.

2° Les magasins et maisons de résidence en briques, à deux étages, formant l'angle sud-ouest des rues Liberty et Poydras, côté sud, dans le carré d'îlet borné par les rues Poydras, côté sud, Liberty, Lafayette et Howard. Le terrain mesure 20 pieds 11 pouces 4 lignes, de face sur la rue Poydras, sur une profondeur et façade de 110 pieds rue Liberté, avec tous les droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. L'emplacement convient parfaitement pour magasin d'épiceries et débit de liqueurs.

3° Deux certains terrains désignés par les Nos 5 et 6, dans le carré d'îlet borné par la Promenade Florida et les rues Clara, Martin et Euphrosine, désignés sur un plan de G. T. Dunbar, en date du 9 janvier 1840, et déposé au bureau de D. L. McCay, ci-devant notaire de cette ville, d'après quel plan les dits terrains mesurent, chacun, 31 pieds 7 pouces et 6 lignes de face rue Euphrosine et 31 pieds 10 pouces et 2 lignes de face sur la chemin conduisant à la Promenade Florida.

Le terrain No 5 ayant 126 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 4, et 130 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 6, lequel terrain est divisé du terrain No 7 par une ligne de 134 pieds et 7 lignes—Avec tous les droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent. Quelques-unes des améliorations sont réclamées par le locataire actuel. Cette propriété fait face au Bassin du Nouveau Canal et est désirable pour le commerce qui s'y fait.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit payable en billets garantis par hypothèque spéciale avec lien de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 0|0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets; les bâtisses devront être assurées pour la partie payable à crédit en billets et les acquéreurs auront transférer les polices aux détenteurs des billets et paieront les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du montant de l'adjudication, et en outre l'acquéreur payera les frais de l'encanteur pour publication et l'annonce et commission pour la vente de la propriété. Un dépôt de 10 0|0 comptant sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.

11 avril 21,17,24—mai 1,8,15

ANNONCE JUDICIAIRE

Réclamation de Jugement.

En faveur de la Banque du S d.

Dans l'affaire de la Banque du Sud en liquidation. No 45,440. Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau 31 rue du Camp, SAMEDI, 15 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 avril 1880 et rendu dans l'affaire ci-dessus, la réclamation ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain jugement en faveur de la Banque du Sud de cette ville contre H. Bousano pour quatre mille cent dix-neuf piastres et vingt cinq sous avec cinq pour cent d'intérêt par an du 20 novembre 1877 jusqu'à paiement et les frais de cour, privilège, etc., conformément à un jugement rendu par l'Hon. W. H. Rogers, juge de la Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dossier No 8,405, en date du 26 novembre 1878 et signé le 2 décembre 1878.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les frais de l'encanteur pour annoncer et la commission pour la vente en sus du prix d'adjudication.

2 mai—8 et 15.

Antoine Giraud vs Charles De Bouchel.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,153. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI 25 mai 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1°. Un lot de terre désigné par le numéro deux dans l'îlet numéro quarante et un, borné par les rues St. Antoine, Marais, Urquhart et Annette, mesurant trente et un pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue St. Antoine sur une profondeur de cent vingt-sept pieds six pouces et trois lignes.

2°. Un lot de terre désigné par le numéro deux de l'îlet numéro vingt-sept, borné par les rues St. Jean-Baptiste, Union, Bagatelle et Girod, mesurant trente deux pieds de face à la rue Union, sur une profondeur de cent soixante pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

22 avril—22, 30 7, 14, 21, 25 mai.

Succession de Frederick Koch.

Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans. No 41,424.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau de la Bourse et Bienville—MERCREDI 12 mai 1880, il sera vendu à 11 heures du matin, au No 193 rue Poydras, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 avril 1880, la dite... fonds d'un magasin de sellerie; ainsi que les installations et les étagères. Ayant un loyer de ...

Conditions—Comptant.

1 mai—8 et 12.

INJECTION & POUDRE-TISANE du D' BIENAIMÉ

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Second et le Troisième District.

Rue Désiré, entre Grands Hommes et Craps Troisième District.

Rue Bienville, entre celles Marais et Tremé, Second District.

Succession de Jean Sauvage.

No 41660—Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, 40 rue Royale—SAMEDI, 15 mai 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District, pour la paroisse d'Orléans daté du 28 janvier 1880, pour le compte de ladite succession les propriétés ci-dessous décrites, savoir:

1° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et privilèges, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 3, dans l'îlet borné par les rues Désiré, Bourgogne (anciennement Craps) Piété et Dauphine (anciennement Grands-Hommes), sur un plan dressé par F. N. Tourné, le 16 avril 1852, et déposé au bureau de J. Lisbony, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot mesure en pied anglais 26 pieds 6 pouces de face à la rue Désiré sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un certain morceau de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Marais et Tremé, mesurant au pied américain 30 pieds de face à la rue Bienville, sur 127 pieds 10 5|8 pouces de profondeur entre lignes parallèles conformément à un plan déposé dans le bureau de Selim Magner anciennement notaire en cette ville, comme le No 23; le dit lot de terre est borné sur le côté plus près de la rue Marais par la propriété appartenant ou qui appartenait à St. Herman et sur la ligne plus près de la rue Tremé par la propriété qui appartenait ou appartient maintenant à Louis Atter à Largainvalle, ensemble avec les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent ou qui y appartiennent en quelque sorte sans exception ni réserve.

Termes et conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit pour billets portant intérêt à raison de 8 0|0 l'an du jour de la vente à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale et toutes les clauses 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de poursuite; les bâtisses devront être assurées pour un montant égal à celui des billets dûs et les polices transférées au détenteur des billets; les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication et auront le privilège de payer le montant d'achat total au comptant, à leur gré. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier notaire, aux frais des acquéreurs.

15 avril—15, 22, 29—mai 6, 13, 15.

ASSURANCES.

Etat annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans,

Pour l'année expirant le 31 décembre 1879.

Primes de feu	$278,342 81	
Primes maritimes	59,646 61	
Primes de rivière	45,560 04	
Total des primes		$383,549 46
Moins		
Primes sur risques non expirées	$85,243 44	
Primes remboursées	22,690 66	
Réassurances	11,799 24	120,033 34
Primes nettes		263,596 12
Montant provenant des intérêts, loyers		31,064 86
Revenu		$294,661 98
A déduire:		
Pertes par le feu	$72,596 44	
Pertes maritimes	28,895 26	
Pertes de rivière	15,316 13	
	$116,810 33	
Réfaction (rebate) et commissions	41,420 46	
Contributions charitables	1,053 45	
Taxes d'Etat, de ville, licences	8,228 01	
Bureau des assureurs, corps de sauvetage et Babcock	6,978 00	
Dépenses générales, frais de bureau et d'agences	34,308 73	208,853 94
Profit net		$85,677 06
A déduire:		
Profits et pertes sur la vente des Bons consolidés de l'Etat et autres valeurs, ainsi que dividende de juillet	$32,980 41	
Retenu pour pertes non ajustées	10,000 00	
Dividende du 31 décembre 1879	25,000 00	
Surplus	16,716 65	
		85,677 06

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

Argent en banque	$106,565 42
Bons des Etats-Unis	100,000 00
Propriétés foncières, estimation faite au plus bas prix du marché	132,166 36
Billets garantis par première hypothèque sur des propriétés de ville	97,344 56
Billets garantis par nantissement de gages réalisables	55,100 00
Billets pour primes	17,470 59
Bons première hypothèque N. O. J. & G. N. R. R.	22,500 00
500 actions compagnie des Water-works, à $37 76	18,880 00
Bons de première hypothèque N. O. Waterworks	10,000 00
Actions de banques, d'assurances, de la La. Ice Co, et autres actions estimées au plus bas prix du marché	21,224 20
Primes en voie de collection	66,801 56
Dû par des agents	1,675 97
Total de l'actif	$653,838 58

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour réassurance	95,243 44
Dividendes non réclamés	6,878 49
Retenu pour pertes non ajustées	10,000 00
Dividende de décembre 1879	25,000 00
Surplus	16,716 65
Total au passif	$653,838 58

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 10 janvier 1880.

TH. BUISSON, Troisième Justice de Paix.

Nous, soussignés, comité spécial nommé par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de la dite compagnie, au taux actuel du marché déclarons par le présent avis, qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.

WM. A. BELL, A. SCHREIBER, E. GALLY.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1880, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1880.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

W. A. BELL, PIERRE POUTZ, CHS. J. LEEDS, C. T. DUGAZON, CHS. LAFITTE, E. GALLY, A. SCHREIBER, ANT. CARRIERE, CHS. E. SCHMIDT, JULES ALDIGE, D. FATJO, JULES TUYES.

11 janv

BUREAU DE LA Compagnie d'Assurances Mutuelles du Crescent.

Nouvelle-Orléans 17 mai 1879.

TRENTIÈME ETAT ANNUEL.

LES directeurs, conformément à la charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1879:

Primes d'incendie	$165,168 06	
Primes maritimes	24,051 22	
Primes de rivières	66,324 25	$256,543 53
Primes nettes	$234,143 52	
Moins réassurances	$13,716 40	
Moins primes non gagnées	5,626 57	19,342 97
		204,800 55
PERTES.		
Pertes d'incendie	$36,032 94	
Pertes maritimes	9,337 36	
Pertes de rivières	28,576 05	
	$73,946 35	
Taxes, dépenses, escomptes, profits et pertes, moins intérêt, loyer, sauvetage, épargnes, etc.	36,442 66	
		110,388 01
Profits nets		$94,408 54

La compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	$31,461 53	
Prêts sur bons et hypothèques	30,175 00	$61,636 53
Prêts sur demande	$52,552 64	
Argent en caisse	48,521 02	
Propriétés foncières	101,073	
Bons de ville, actions de banque et autres	109,008	
Primes en voie de collection	94,632	
Suspense account et fonds d'actions	35,697	
	14,156 62	
		$406,207 50

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président. HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 17e jour de mai 1879.

ALFRED INGRAHAM, Notaire

Le Conseil de Direction a décidé aujourd'hui qu'après avoir payé dix pour cent en argent aux actionnaires et transporté au compte de profits et pertes $15,740 placés en action de la Banque Mechanics' and Traders' que possédait cette Compagnie, ainsi qu'une somme additionnelle pour couvrir la perte résultant de la dépréciation des valeurs, il serait déclaré un dividende de vingt pour cent en argent sur les primes participantes nettes, payable lundi 16 juin 1879.

DIRECTEURS:

Thos. A. Adams, Sam'l H. Kennedy, Adam Thomson, Victor Meyer, Edw'd J. Gay, Simon Forcheimer, B. B. Post, Jno. E. King, Joseph W. Stone, Alfred Moulton, Edward Nalle, Paul E. Mortimer, W. B. Conger, Reuben G. Bush, Sam'l B. Newman, John Phelps, Henry Abraham, Joseph Bowling, Simon Hernsheim, Jos. B. Wolfe, Edw'd Pilsbury, Fred'k Camerden, George Martin, L. C. Jurey, Geo. W. Sentell, Jno. V. Moore, Henry M. Preston, John M. Parker.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No. 104 RUE DU CANAL.

VINGT-CINQUIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu	$315,774 30	
Risques maritimes	18,955 32	
Risques de rivière	19,701 75	
Total des primes	$354,431 37	
Moins primes non acquises	111,253 00	
Primes nettes 31 mai 1879	$243,178 37	
PERTES PAYÉES—		
Sur risques de feu	$61,066 06	
Sur risques maritimes	10,364 89	
Sur risques de rivière	5,328 20	
Taxes et dépenses, moins intérêt	11,626 11	
Réassurances et primes remboursées	17,320 61	106,206 80
	$136,969 48	
Réserves pour pertes non-payées	22,000 00	
Profits	$114,969 48	

La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Propriétés foncières	$206,176 85
Bons de ville et bons hypothécaires	15,600 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions	133,561 68
Billets garantis par hypothèque en nantissement	192,902 33
Billets à recevoir	62,562 43
Primes en voie de collection	35,630 81
Scrip de ville	2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	3,000 00
Argent en caisse	61,292 41
	$712,227 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi, ce 9e jour de juin 1879.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent par an sur leurs actions.

Directeurs:

P. MASPERO, EDWARD TOBY, JOHN GEDDES, D. FATJO, PAUL FOURCHY, M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ, D. A. CHAFFRAIX, JNO. B. LALLANDE, CHS. LAFITTE, B. W. TAYLOR.

10 juin

ANNUAL STATEMENT

—OF THE—

NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY,

For the Year Ending on the Thirty first of December 1879.

Fire premiums	$278 342 81	
Marine	59,646 61	
Inland	45,560 04	$383 549 46
Less—		
Premiums on risks not terminated	86,243	
Return premiums	13,620 66	
Reinsurance	11 759 24	$120 623 34
Net earned premiums		$262,896 12
Add—		
Received for interest, salvages and rents		31 664 86
Income		$294,561 00
Deduct—		
Fire losses	$72,596 44	
Marine	28,895 26	
Inland	15,316 13	$116,810 33
Rebate and commission	41,420 46	
Charitable donations	1,053 45	
State and city taxes and licenses	8,228 01	
Board of Underwriters, Babcock and Salvage corps	6,978 00	
General expenses, home office & agencies	34,308 73	208,883 94
Gross profit		$85,677 06
Deduct—		
Profit and loss—Loss on sale of Louisiana State Consols, other assets and July dividend	$33,980 41	
Reserved for unadjusted losses	10,000 00	
Dividend December 31, 1879	25,000 00	
Surplus	16,716 65	85 677 06

The company has the following assets:

Cash in bank	$106,565 42	
U. S. bonds	100,000 00	
Real estate, lowest valuation	132,166 36	
Notes secured by first mortgage on city property	97 344 56	
Notes secured by pledge of available securities	55,100 00	
Notes for premiums	17,470 59	
N. O., J. and G. N. R. R. first mortgage bonds	22,500 00	
500 Shares Waterworks Co., at $37 76	18,880 00	
New Orleans Waterworks first mortgage bonds	10,000 00	
Banks, insurance, Louisiana Ice Co, and other stocks, lowest market value	21,224 20	
Premiums in course of collection	66,801 56	
due by agents	1,675 97	$653,838 58

LIABILITIES.

Capital stock	$500 000 00	
Reinsurance reserve	95,243 44	
Unclaimed dividends	6,878 49	
Reserved for unadjusted losses	10,000 00	
Dividends of December, 1879	25,000 00	
Surplus	16,716 65	$653,838 58

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. W. HINCKS, Secretary. J. TUYES, President.

Sworn to and subscribed before me this tenth day of January, 1880. THEO. BUISSON, Third Justice of the Peace.

We, the undersigned special committee, appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to value the assets of said company at their present market value, do hereby certify that after a careful examination, the valuation of said assets, as above specified, is true and correct.

W. A. BELL, A. SCHREIBER, E. GALLY.

At a meeting of the Board of Directors, held on the tenth day of January, 1880, it was resolved to pay on demand the semi-annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.

New Orleans, January 10, 1880.

J. W. HINCKS, Secretary.

DIRECTORS.

W. A. BELL, PIERRE POUTZ, CHAS. J. LEEDS, C. T. DUGAZON, CHAS. LAFITTE, E. GALLY, A. SCHREIBER, ANT. CARRIERE, CHAS. E. SCHMIDT, JULES ALDIGE, D. FATJO, JULES TUYES.

Jan 11

Ligne de la rue Claiborne.

Station de départ: rue du Canal, près de la Levée. Parcours: De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs Elysées, et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette. Retour: De l'Avenue Lafayette à Bons Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées et à Claiborne, de Claiborne (double voie) à la rue du Canal.

La rue Claiborne est la rue la plus large de la Nouvelle-Orléans et sera tôt ou tard une des plus belles avenues de la ville.

D'autres cars de cette ligne portant cette inscription "Canal and Commerce street" partent également du pied de la rue Canal qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts. Ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Bassin et Canal.

Ligne de la rue Girod.

Station de départ: Rue du Canal près de la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre Rocheblave et Tonti. Retour: Commune à Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido à Carroll et Poydras, Poydras à Fulton, Fulton à Canal.

Ligne de la rue Dumaine et des Fair Grounds.

Station de départ: rue du Canal, station de Clay. Parcours: (cars verts) Canal jusqu'à Dauphine, Dauphine jusqu'à Dumaine, Dumaine jusqu'à Broad, Broad jusqu'à ... et de là à la station d'arrivée. Les cars bleus suivent la même route; seulement, au lieu de tourner dans la rue Broad, ils suivent la rue Dumaine jusqu'au Bayou St Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, d'où ils se rendent à la station d'arrivée, en passant devant la porte des Fair Grounds, qui fait face à la rue Sauvage.—Le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue St Pierre, et principalement par la rue des Ursulines jusqu'à la rue du Canal.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES DU SUD.

Capital payé..........$500,000

Extrait du vingt-quatrième état annuel, pour 1879.

Montant des primes encaissées, et escompte et intérêt		$386,273 86
Pertes, dépenses, taxes, etc	$286,791 70	
Fonds de réserve	10,000 00	
Dividende sur actions, 10 p. cent	40,568 20	$346,360 69
Profits nets		39,912 17

Actif de la compagnie estimé au taux actuel du marché, comprenant:

Actions, bons, prêts, billets à ordre et propriétés foncières	$393,157 07
Argent en caisse et primes en voie de collection	187,571 44
	$580,728 51

Dividende payé sur actions, 10 pour cent par an, et sur les polices participantes, 15 pour cent, payable comptant en argent.

Cette ancienne compagnie, digne de la confiance publique, émet des polices sur les risques de FEU, de RIVIERES et de MER, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont promptement ajustées et réglées à des conditions libérales au Bureau de la Compagnie, 58 rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président,

H. CARPENTER, Secrétaire.

Directeurs:

Jno. G. Gaines, J. L. Harris, J. Weis, Henry Renshaw, Scott McGehee, J. C. Morris, R. Bisoso, D. Fatjo, Thos. Simms, Charles Macready, R. E. Craig, D. A. Chaffraix, Jesse S. Flower, E. J. Hart, Jules A. Blanc, R. W. Taylor, R. Newman, Chas. Roberts, James I. Day, A. Baldwin, T. L. Airey, Emory Clapp, W. B. Seymour, Sam'l L. Boyd.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS

No. 104 Canal Street.

TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1879, including unearned premiums of the previous year—

On Fire Risks	$315,774 30	
On Marine Risks	18,955 32	
On River Risks	19,701 75	
Total premiums	$354,431 37	
Less unearned premiums	111,253 00	
Net earned premiums 31st May 1879	$243,178 37	
LOSSES PAID—		
On Fire Risks	$61,066 06	
On Marine Risks	10,364 89	
On River Risks	5,328 20	
Taxes and expenses, less interest	11,626 11	
Re-insurances and return premiums	17,320 61	$106,206 80
	$136,969 48	
Reserved for unpaid losses	22,000 00	
Profit	$114,969 48	

The company have the following assets, estimated at market value:

Real Estate	$206,176 85
City Bonds and Mortgage Bonds	15,600 00
Bank, Water Works and other stocks	133,561 68
Notes secured by mortgage or pledge	192,902 33
Bills receivable	62,562 43
Premiums in course of collection	35,630 81
City Scrip	2,000 00
Judgment on mortgage notes	3,000 00
Cash on hand	61,292 41
	$712,227 51

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

P. FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, the 9th day of June, 1879.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 9th day of June, 1879, it was resolved to declare a cash dividend of twenty per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1879, payable on the third Monday of July next.

Also, to pay to the stockholders, on demand interest at the rate of ten per cent per annum on their stock.

Directors:

P. MASPERO, J. J. FERNANDEZ, PAUL FOURCHY, JOHN GEDDES, JNO. B. LALLANDE, D. FATJO, EDWARD TOBY, D. A. CHAFFRAIX, M. W. SMITH, CHAS. LAFITTE, B. W. TAYLOR.

10 june

OFFICE OF THE CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

New Orleans, May 17, 1879.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

The trustees, in conformity to the amended charter, submit the following statement of the affairs of the company on the 30th of April, 1879:

Fire premiums	$165,168 06	
Marine premiums	24,051 22	
River premiums	66,324 25	
		$256,543 53
Net earned premiums	$234,143 52	
Less reinsurance	$13,716 40	
Less return premiums	5,626 57	19,342 97
		204,800 55
LOSSES.		
Fire losses	$36,032 94	
Marine losses	9,337 36	
River losses	28,576 05	
	$73,946 35	
Taxes, expenses, discount, profit and loss, less interest, rents, salvage, savings, etc.	36,442 66	
		110,388 01
Net profits		$94,408 40
The company have the following assets:		
Bills receivable	$31,461 53	
Loans and bonds on mortgage	30,175 00	
Loans on call	$52,552 64	
Cash on hand	48,521 02	
Real estate	101,073	
City bonds, bank and other stock	109,008	
Premiums in course of collection	94,632	
Suspense account and stock fractions	35,697	
	14,156 62	
		$406,207 50

The foregoing statement is a true and correct transcript from the books of the company.

THOS. A. ADAMS, President.

HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of May, A. D. 1879.

ALFRED INGRAHAM, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, after paying ten per cent in cash to the stockholders, and carrying to profit and loss $15,740 on account of the Mechanics' and Traders' Bank stock held by this company, and also a further sum for shrinkage in values, to declare a dividend of twenty per cent. in cash on the net participating premiums, payable on Monday, 16th June next.

TRUSTEES.

Thos. A. Adams, Sam'l H. Kennedy, Adam Thomson, Victor Meyer, Edw'd J. Gay, Simon Forcheimer, B. B. Post, Jno. E. King, Joseph W. Stone, Alfred Moulton, Edward Nalle, Paul E. Mortimer, W. B. Conger, Reuben G. Bush, Sam'l B. Newman, John Phelps, Henry Abraham, Joseph Bowling, Simon Hernsheim, Jos. B. Wolfe, Edw'd Pilsbury, Fred'k Camerden, George Martin, L. C. Jurey, Geo. W. Sentell, Jno. V. Moore, Henry M. Preston, John M. Parker.

May 22

VERITABLE PURGATIF LEROY En Liquide et en Pilules

Les Purgatifs LE ROY s'emploient avec succès dans le traitement des Affections aiguës et chroniques et surtout des maladies épidémiques, telles que: Peste, Fièvre jaune, Vomito negro, Choléra, Typhus, etc., dans lesquelles le sang s'altère si rapidement que les médications ordinaires sont, la plupart du temps, inefficaces.

Pour éviter les Contrefaçons, exiger sur les étiquettes la signature de Le Roy comme ci-contre:

Pharmacie COTTIN, Gendre de LE ROY 51, RUE DE SEINE, PARIS

CAPSULES MOLLES DE BOURGEAUD à la CRÉOSOTE VRAIE DU GOUDRON DE HÊTRE

PARIS, 28, Rue Rambuteau, 28, PARIS

VIN et HUILE CRÉOSOTÉS

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE:

Un an	$14 00
Six mois	7 00
Trois mois	3 50
Un mois	[illegible]

Port annuel, $1 20 ou 10 cents par mois.

EDITION HEBDOMADAIRE:

Un an	[illegible] 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Prix du numéro..........10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

Une première insertion	$1 50
Chaque insertion subséquente	75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS:

73—CHARTRES—73.